

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2022

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs, François CHIEUX, Henri DUC et GASCARD Mathieu, Arnaud LAVENDOMNE Joël RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Madame Delphine HUGOT représentée par Monsieur Benoit VILLARD.

Madame Aurore CHARLEMAGNE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Projets investissements 2023
 - Achat salle Laya
 - Menuiseries salle des fêtes
 - Allée des Magnans
 - Maison France Service
- Primes de fin d'année 2022 pour les agents titulaires et non titulaires
- Adhésion bibliothèque

- Informations diverses
 - Plan sobriété énergétique
 - Lotissement Les Perrières : recours administratif
 - Cantine scolaire
 - Centre de loisirs
 - Eclairage public
- Questions diverses

Madame Aurore CHARLEMAGNE a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2022
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

PROJETS INVESTISSEMENT 2023

Achat salle Laya : Monsieur le Maire rappelle que par acte du 22 juillet 2021, la commune a signé une promesse de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) relatif à l'achat de la salle associative Laya située Rue du Bourrelier à la Résidence Laya.

Cette promesse prendra fin le 30 mars 2023 qui jusqu'à ce jour permettait l'usage de la salle à titre gratuit.

Pour ce faire, il est nécessaire d'étudier et d'obtenir un prêt au meilleur taux possible.

Des aides à l'heure actuelle sont demandées au département et à l'état pour l'achat de cette salle.
Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Menuiseries salle des fêtes : Monsieur le Maire rappelle qu'un acompte du département a déjà été versé pour ce projet.

De ce fait, il convient de réactualiser les devis pour effectuer le projet en 2023.

Une Dotation de Solidarité d'Investissement Local (DSIL) sera sollicitée début 2023.

Allée des Magnans : Monsieur le Maire rappelle que la traverse piétonne du Lotissement des Marnes reste à faire.

De ce fait, il convient de réactualiser les devis pour effectuer le projet en 2023.

Une prise en charge des travaux, concernant les travaux d'eaux pluviales devra être confirmée par Valence Romans Agglo.

Prime de fin d'année 2022

Bruno VITTE rappelle que le travail effectué par Mesdames Dominique DAMONT, Jeannine CARRICHON, Céline MARTEL Hélène CHALEON, Marine BOUCHIER, Coralie CELERIEN, Corinne FARRAUTO, Marine LAFFONT, Isabelle PUSSET et Réjane ROUSTAN et Monsieur ORARD Frédéric donne satisfaction.

Aussi, il est accepté qu'une prime leur soit versée lors de leurs traitements du mois de novembre. Celle-ci correspond à un mois de salaire, proratisée selon leur présence.

ADHESION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des différents services communaux peuvent être votés chaque année et il convient de réajuster les cotisations des adhésions de la bibliothèque communale.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

8 € pour les personnes de + 18 ans

0 € pour les enfants/mineurs

Après avoir étudié les différentes propositions et concerté les communes aux alentours, le conseil municipal souhaite augmenter ces derniers.

Cette adhésion est susceptible d'être augmentée entre 10 € et 12 €. Une discussion est en cours avec les services de la bibliothèque pour arrêter ces tarifs.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- **Plan sobriété**

Une commission a été désignée afin de sensibiliser la population, les associations à l'utilisation des salles et bâtiments communaux en respectant au mieux les directives nationales.

- **Lotissement Les Perrières**

Un recours auprès du Tribunal a été déposé concernant le permis d'aménager Les Perrières.

La municipalité se fait représenter par l'avocat du constructeur. Frais à la charge de VALRIM constructeur

- **Cantine scolaire**

Une demande de subvention complémentaire a été sollicitée auprès de la mairie car l'association de la cantine rencontre des difficultés financières (augmentation des couts, impayées de familles, ...). Une commission a été désignée afin de réorganiser cela.

- **Centre de loisirs**

Une consultation sur site entre les 5 communes a été organisée. 300m² mutualisés ont été recensés.

Un projet commun d'amélioration d'aménagements des espaces semble plus judicieux qu'une extension.

- **Eclairage public**

Un plan de sobriété a été voté par l'agglomération afin de réduire les coûts énergétiques. De ce fait, les éclairages publics vont être réduits.

<i>Questions diverses</i>

- **Arrêt de bus**

Il est envisagé de déplacer l'arrêt de bus Place de la Patache afin que le bus ne circule plus dans le centre du village. Des études en collaboration avec Valence Romand Déplacements vont être réalisées afin de déterminer le meilleur emplacement possible et sécurisé.

- **Illumination de Noël et vin chaud**

Le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 16h30 se déroulera le marché habituel mais en nocturne sur la Place du Pressoir. Celui-ci sera suivi par l'inauguration des illuminations de Noël et le vin chaud offert par la mairie. La municipalité remercie par avance la chorale de l'école et l'Harmonie d'Hostun pour leurs participations à partir de 17h45.

- **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire et du conseil municipal se dérouleront le vendredi 20 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes d'Hostun.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 9 janvier 2023 à 19h00
